

## **RWANDA**

Les civils pris au piège dans le conflit armé “  
On ne peut plus compter les morts ”

### **SOMMAIRE**

#### **Introduction**

- I L'intensification du conflit dans le nord-ouest du pays
- II Les massacres de civils non armés depuis octobre 1997
  - II.1. Les massacres attribués aux soldats de l'APR
  - II.2. Les massacres attribués aux groupes d'opposition armés
  - II.3. Les massacres attribués à des individus ou à des groupes non identifiés
- III Informations supplémentaires sur les massacres perpétrés avant octobre 1997
- IV Poursuites judiciaires contre les soldats de l'APR accusés de violations des droits humains
- V Recommandations

## **RWANDA**

### **Les civils pris au piège dans le conflit armé**

**“ On ne peut plus compter les morts ”<sup>1</sup>**

#### **Introduction**

Entre le mois d'octobre et le début du mois de décembre 1997, Amnesty International a reçu des informations presque journalières sur des massacres de civils non armés au Rwanda, notamment des exécutions extrajudiciaires imputables aux soldats de l'Armée patriotique rwandaise (APR) et des homicides délibérés et arbitraires perpétrés par des groupes d'opposition armés. Le présent rapport décrit des cas d'atteintes aux droits humains particulièrement graves, commises par les deux camps. Les événements les plus graves signalés au cours du dernier trimestre de l'année 1997 se sont déroulés pour la plupart dans le nord-ouest du pays, dans la préfecture de Gisenyi <sup>2</sup> ou dans la préfecture voisine de Ruhengeri. Récemment, des massacres ont également été perpétrés dans les préfectures de Gitarama et de Kigali (zone rurale), situées plus au centre. Ce document constitue une mise à jour du rapport publié par Amnesty International le 25 septembre 1997 et intitulé Rwanda. Rompre le silence (AFR 47/32/97), qui décrivait la situation des droits humains au Rwanda entre janvier et septembre 1997.

Les tueries décrites ci-après ne représentent qu'une partie de celles qui ont été signalées au Rwanda depuis le mois d'octobre 1997. De nombreux autres massacres ont été portés à la connaissance d'Amnesty International, mais il ne lui a pas encore été possible de vérifier toutes ces informations. Comme nous le précisons dans le rapport de septembre, plusieurs régions du Nord-Ouest – théâtre de la plupart des massacres – sont inaccessibles, ce qui complique et ralentit le travail des enquêteurs indépendants. Il semble que cela devient même de plus en plus difficile. Il peut s'écouler plusieurs semaines avant que les détails des massacres - à savoir l'identité des victimes et les circonstances exactes des faits - ne soient révélés et confirmés. Il n'a pas encore été possible de déterminer avec certitude les auteurs de certaines tueries. La lenteur avec laquelle le monde extérieur est informé de ce qui se passe aggrave le désespoir des personnes vivant dans ces régions. Elles continuent d'être victimes de graves atteintes à leurs droits fondamentaux, sans que personne à l'extérieur, ou presque, ne dise un mot – un désespoir illustré par la réflexion d'un homme vivant à Gisenyi et citée en titre : “ On ne peut plus compter les morts. ”

Amnesty International a décidé de publier sans attendre les informations dont elle dispose, afin de mettre en lumière l'urgence de la situation et d'inciter les autorités rwandaises et les acteurs influents sur la scène internationale à prendre des mesures préventives plus efficaces. Si aucune action n'est tentée, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants risquent de périr à leur tour, victimes de la violence qui anéantit une bonne partie du Rwanda. En attendant, Amnesty International poursuit son action en recueillant des informations détaillées sur les événements décrits dans le présent rapport, entre autres.

---

<sup>1</sup> Cette citation est extraite du témoignage anonyme d'un habitant de Gisenyi recueilli en novembre 1997.

<sup>2</sup> Le Rwanda comprend 12 préfectures, qui sont divisées en communes, elles-mêmes divisées en secteurs, chaque secteur étant composé de cellules.

## **I L'escalade du conflit dans le nord-ouest du pays<sup>3</sup>**

Au cours de l'année 1997, dans le nord-ouest du pays, de violents combats ont continué d'opposer l'APR et les groupes d'opposition armés, qui compteraient parmi eux des membres des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et des milices Interahamwe ayant participé au génocide de 1994. Les attaques perpétrées par les deux camps ont fait de nombreuses victimes parmi les civils non armés. Selon un témoignage recueilli en novembre, une famille entière était décimée en moyenne chaque jour. Des membres des groupes d'opposition armés et des soldats de l'APR ont également trouvé la mort dans ces combats.

Le conflit armé est particulièrement féroce dans la préfecture de Gisenyi, dans le nord-ouest du pays, où toutes les communes sont sévèrement touchées. Cette zone – dont était originaire l'ancien président Juvénal Habyarimana – est peuplée principalement de membres de l'ethnie hutu, et a longtemps été un haut lieu de résistance face au gouvernement formé en juillet 1994 par le Front patriotique rwandais (FPR), à dominance tutsi.

Les habitants des zones affectées par le conflit armé sont terrorisés par les soldats de l'APR et par les groupes d'opposition armés. Ils se plaignent du fait que l'armée n'intervient pas pour les protéger, même lorsqu'ils demandent de l'aide. Dans la plupart des cas, les autorités civiles locales semblent dans l'incapacité d'intervenir. Plusieurs responsables locaux ont été assassinés, d'autres arrêtés, d'autres encore, suspendus et non remplacés. Bon nombre des habitants de ces régions ont quitté leur maison, de peur d'être tués. Le nombre de personnes déplacées ne cesse d'augmenter. Elles se réfugient dans la brousse et se déplacent continuellement, ce qui augmente leur risque d'être prises pour cibles par l'une ou l'autre partie au conflit.

Depuis le mois d'octobre, il semble que les groupes d'opposition armés multiplient leurs attaques et se montrent de plus en plus impitoyables. Les assaillants opèrent en plus grand nombre, parfois même, semble-t-il, en groupes de plusieurs centaines de personnes, prenant pour cibles aussi bien des militaires que des civils.

Les forces de l'APR ont continué de mener des opérations de ratissage dans les zones où les groupes d'opposition armés sont supposés être actifs. Pendant ces opérations, des centaines de civils non armés ont été exécutés de façon extrajudiciaire ; des rebelles présumés ont également été tués. Il semble que les auteurs des massacres ne cherchent pas à épargner les civils. Ces derniers sont, au contraire, souvent tués délibérément lorsqu'ils sont présents au moment de l'arrivée de l'armée. La plupart des habitants de ces régions prennent la fuite dès que les soldats apparaissent ; nombre d'entre eux ont été abattus alors qu'ils tentaient de fuir.

Les massacres attribués aux soldats de l'APR sont le plus souvent commis lors d'opérations anti-insurrectionnelles. Bien que les groupes d'opposition armés aient multiplié leurs attaques et tué de nombreux civils, les informations recueillies auprès de sources locales indiquent qu'à la mi-décembre, le nombre de civils abattus par les forces de l'APR était toujours plus important que le nombre de ceux exécutés par les groupes d'opposition armés.

En règle générale, les responsables gouvernementaux et militaires ont continué d'affirmer que les victimes exécutées par les forces de l'APR étaient toujours ou presque toujours des rebelles. Interrogées sur le fait que l'on comptait de nombreux civils parmi les victimes, les autorités ont déclaré que les rebelles tentaient parfois de se faire passer pour des civils, ou encore que des civils se mêlaient aux rebelles et qu'il devenait impossible de les distinguer les

---

<sup>3</sup>Ce chapitre ne rappelle que brièvement les faits entourant les massacres au Rwanda. Pour plus de détails sur le conflit armé et sur le contexte dans lequel sont perpétrés ces tueries, veuillez vous reporter au rapport d'Amnesty International du 25 septembre 1997 intitulé Rwanda. Rompre le silence (AFR 47/32/97).

uns des autres. Au dire de ces mêmes responsables, l'insécurité ne règne pas au Rwanda, contrairement à ce qu'affirment certaines sources. Lors d'une interview diffusée sur Radio Rwanda le 4 décembre, au sujet de la sécurité dans le pays, le porte-parole de l'APR, le Major Richard Sezibera, aurait déclaré : " Les forces armées ont fait du très bon travail . "

Dans la préfecture de Gisenyi, dans les communes de Gaseke et Satinsyi par exemple, les groupes d'opposition armés auraient assassiné de nombreuses personnes soupçonnées de collaborer avec les autorités en dénonçant les rebelles. Ils auraient parfois empêché les habitants de prendre part aux " réunions de sécurité " organisées par les autorités ou les auraient contraints –en particulier les autorités civiles locales – à leur fournir logement et nourriture. De ce fait, des responsables locaux, dont plusieurs conseillers de secteurs, ont déménagé pour se rapprocher des camps militaires, dans l'espoir d'obtenir une meilleure protection.

Le 8 octobre, des groupes d'opposition armés auraient lancé une attaque contre l'aéroport de Gisenyi. Amnesty International n'est pas en mesure de confirmer les circonstances exactes de cette attaque, ni le nombre de civils qui auraient trouvé la mort lors du violent combat qui aurait opposé les assaillants et les soldats de l'APR déployés dans cette zone. A la suite de cette attaque, un grand nombre d'habitants auraient abandonné les communes environnantes de Rubavu, Rwerere et Mutura.

Vers le 5 novembre, les groupes d'opposition armés et les soldats de l'APR se seraient livrés bataille dans le secteur de Matyazo, commune de Satinsyi (préfecture de Gisenyi), pendant environ trois jours. On pense que cette région constitue un des fiefs de l'opposition armée, qui y a mené de nombreuses offensives contre des postes militaires, dont un situé près du collège de Muramba, et qui a mis le feu à des véhicules militaires à plusieurs occasions.

En novembre et en décembre, les groupes d'opposition armés ont libéré des centaines de prisonniers détenus dans plusieurs cachots (centres de détention de l'administration locale) – à Giciye, le 17 novembre, à Rwerere, le 2 décembre (communes situées toutes deux dans la préfecture de Gisenyi), et à Bulinga (préfecture de Gitarama, voisine de celle de Gisenyi), le 3 décembre. Des personnes, dont on ignore le nombre, auraient trouvé la mort lors de ces raids (cf. le chapitre II.3 ci-dessous).

Des milliers de soldats de l'APR auraient participé à des opérations anti-insurrectionnelles, sous le commandement du Colonel Kayumba Nyamwasa, commandant en second de la gendarmerie nationale, désormais responsable des opérations militaires dans le Nord-Ouest. Au cours de la dernière semaine de novembre, des mouvements d'importants contingents de l'APR, se déplaçant avec des chars et des pièces d'artillerie, aux alentours de Gisenyi, ont notamment été signalés. Des témoins ont entendu des tirs d'artillerie et des explosions près de l'aéroport de Gisenyi et auraient vu les troupes de l'APR en train de creuser des tranchées et de dresser des barrages routiers autour de l'aéroport. De nombreuses informations ont signalé que les forces de l'APR utilisaient des hélicoptères destinés à des opérations de surveillance dans les zones touchées par le conflit armé. Plusieurs sources différentes ont, en outre, indiqué que ces hélicoptères étaient aussi utilisés pour attaquer ces mêmes zones (cf. le chapitre II.1 ci-dessous).

Lorsqu'ils cherchaient à débusquer des rebelles, les soldats de l'APR ont mis le feu aux maisons et aux récoltes, et ont commis de nombreux pillages. Un homme, dont la maison située à Ruhengeri avait été fouillée par les soldats en octobre, a décrit la façon dont ceux-ci avaient détruit les portes et les meubles sous prétexte de rechercher des armes. N'ayant rien trouvé, ils ont mis le feu aux objets de la maison - matelas, vêtements, livres - et sont partis en emportant certains biens.

La population civile n'est pas seulement victime des nombreux massacres, elle souffre aussi cruellement de la pénurie de nourriture et de médicaments entraînée par les pillages et les

destructions auxquels se livrent délibérément les soldats de l'armée nationale et les rebelles. Plusieurs centres de soins, dans les communes de Karago et Rwerere (préfecture de Gisenyi) par exemple, auraient été contraints de fermer leurs portes après que leurs réserves de médicaments et d'autres fournitures médicales eurent été pillées. Dans cette région, les personnes atteintes de maladies mortelles sont très souvent laissées sans soins. Les problèmes de santé sont aggravés par la pénurie de nourriture dans les zones touchées par le conflit, les terres n'étant plus cultivées ou les récoltes n'étant plus ramassées après le départ des habitants, chassés par l'insécurité.

Afin d'échapper aux violences persistantes qui font rage dans les régions du Nord-Ouest, des milliers de personnes ont franchi la frontière séparant le Rwanda de la République démocratique du Congo (RDC) – près de Goma, dans la région du Nord-Kivu – surtout depuis octobre. Mais beaucoup d'entre elles ont été appréhendées par les soldats congolais et contraintes de retourner au Rwanda au bout de quelques semaines, voire de quelques jours. Quelque 4 500 réfugiés rwandais ont ainsi été expulsés entre le début du mois d'octobre et le début du mois de décembre 1997. La plupart d'entre eux venaient des régions du Rwanda frappées par une grande insécurité ; à titre d'exemple, la majorité des 1 400 réfugiés reconduits à la frontière le 5 décembre venaient de la préfecture de Gisenyi.

## II. Les massacres de civils non armés depuis octobre 1997

### II.1. Les massacres attribués aux soldats de l'APR <sup>4</sup>

Le 3 octobre, dans la commune de Satinsyi (préfecture de Gisenyi), les soldats de l'APR auraient tué sept membres de la famille de Pierre Rwanzegushira et cinq enfants de Martin Semaganya, quatre filles et un garçon en bas âge. Les victimes auraient été assassinées chez elles.

Le 30 octobre, dans le secteur de Gihinga (commune de Rushashi, préfecture de Kigali-zone rurale), des civils auraient été tués par les soldats de l'APR. Parmi les victimes figuraient deux sœurs, **Glyceria**, dix-huit ans et **Euphrasie**, dix-sept ans, **Musabyimana** et le bébé qu'elle portait sur son dos, deux jeunes garçons qui conduisaient le bétail, **Straton**, dix ans et **Nkiryeye**, douze ans, ainsi que **Gaspard**, vingt ans. Ces assassinats auraient été commis en représailles du meurtre d'un homme nommé **Rukera**, supposé être un informateur de l'APR, et tué par des inconnus.

Le 31 octobre, lors d'une importante opération militaire organisée dans les secteurs de Rwinzovu, Busogo et Nyabirehe (commune de Mukingo, préfecture de Ruhengeri), par les soldats de l'APR, des centaines de civils auraient été massacrés au hasard. Il s'agissait parfois de familles entières ; dans plusieurs cas, les grand-parents, les parents et les enfants ont tous été décimés, chez eux ou alors qu'ils tentaient de fuir.

Le 7 novembre, les soldats de l'APR auraient tué au moins cinq personnes, dont **Fidèle Rwangarinde**, **Jean Rusingizwa**, **Mathias Zihuramyé et sa femme**, au cours d'une opération militaire dans le secteur de Bucyende (commune de Gaseke, préfecture de Gisenyi). Toutes ces victimes auraient été trop âgées pour fuir au moment de l'arrivée des soldats. Ces derniers auraient également pillé et brûlé des maisons dans le secteur. Cette opération faisait suite à une attaque lancée la veille, pendant laquelle les groupes d'opposition armés auraient abattu des soldats - dont on ignore le nombre -, à Rwankenke, dans la même commune.

Le 9 novembre, les soldats de l'APR auraient encerclé une zone connue sous le nom de

---

<sup>4</sup> Ce chapitre comporte également des cas d'homicides commis avec l'aide des soldats de l'APR par des civils tutsi ayant pris les armes.

Gashyushya, dans le secteur de Ntaganzwa (commune de Kibilira, préfecture de Gisenyi) et tiré au hasard sur les personnes qui se trouvaient là, dont des personnes âgées, des femmes enceintes et des enfants. Ils auraient tué d'autres personnes au moyen de machettes, de couteaux et d'outils agricoles. Selon une liste dressée par les autorités locales, au moins 150 personnes auraient trouvé la mort. Le nombre total des victimes est probablement plus élevé, la première liste ne comportant pas les noms des jeunes enfants, ni les victimes dont les corps n'avaient pas encore été retrouvés. Certains cadavres ont été enterrés dans des charniers, d'autres ont été jetés à la rivière, d'autres encore ont été transportés dans des endroits inconnus. Il est difficile de savoir qui a fait enlever les corps. Amnesty International a reçu les noms de 47 victimes, dont au moins 18 femmes ; parmi elles figuraient **Claudine, Nyirahabineza, Mukamana, Fortunée, Drocella, Nyiramanzi, Mukarusagara, Françoise, Vestine, Mukamuhire, Stéphanie, Liberata et Mukabalinda.**

Dans la nuit du 11 au 12 novembre, une famille de 10 personnes aurait été tuée par les soldats de l'APR dans le secteur de Nyarushamba (commune de Rwerere, préfecture de Gisenyi). Parmi les victimes figuraient **Anastasie Nyiramajyambere** et ses deux enfants, **Nyirandayisaba, Gilbert Nkurunziza, Nkubito, Nyiranzage, Mwiseneza, Kantukimana** et une autre femme.

Dans la matinée du 13 novembre, au moins 12 civils, dont des enfants de moins de deux ans, auraient été abattus par des soldats de l'APR dans une zone commerçante de Gasiza, dans le secteur de Birembo (commune de Giciye, préfecture de Gisenyi). Les groupes d'opposition armés auraient été responsables de la mort de 9 autres civils. Radio Rwanda, qui dépend du gouvernement, affirmait que tous ces meurtres étaient imputables aux "infiltrés". On compterait parmi ces victimes **Rucamihigo, Mudeshi, Odette, Nyirimibibi** et sa femme, **Mupanda**, responsable du collège de Kibihekane, sa femme et ses enfants, les enfants du directeur de l'école de Rambura et un conseiller de secteur. Ces meurtres ont eu lieu à la suite d'affrontements entre des soldats de l'APR et des groupes d'opposition armés, les 10 et 11 novembre dans le secteur de Gihira, commune de Giciye, au cours desquels les groupes armés auraient tué plus de 50 soldats de l'APR.

Les 13, 14 et 16 novembre, des hélicoptères militaires auraient ouvert le feu sur plusieurs endroits dans les communes de Gaseke, Giciye, Karago, Kanama et Satinsyi (préfecture de Gisenyi), ainsi que dans les communes voisines de Ndusu et Gatonde (préfecture de Ruhengeri). Un nombre indéterminé de civils seraient morts et de nombreuses maisons, ainsi que d'autres bâtiments, auraient été incendiées. Une école primaire de Birembo (commune de Kanama) aurait été détruite par un hélicoptère militaire le 18 novembre, à la suite d'une embuscade tendue par les groupes d'opposition armés et qui aurait coûté la vie à de nombreux soldats de l'APR. Le 23 novembre, plusieurs maisons ont été détruites lors d'un raid d'hélicoptère dans le secteur de Rwankenke (commune de Gaseke).

Le 13 novembre, lors d'affrontements entre soldats et groupes armés dans le secteur de Rubare (commune de Giciye, préfecture de Gisenyi), de nombreux civils – hommes, femmes et enfants – auraient été poursuivis par les soldats de l'APR alors qu'ils tentaient de fuir les combats, puis tués au hasard. Les habitants du secteur auraient dénombré les corps de 197 victimes.

Le 15 novembre, les soldats de l'APR ont encerclé le secteur de Gikoro (commune de Mukingo, préfecture de Ruhengeri) afin de retrouver les auteurs d'une attaque qui s'était déroulée deux jours avant à Ruvunda, dans le secteur de Kimonyi (cf. le chapitre II.3 ci-dessous). Les soldats auraient mis le feu à une maison dans laquelle ils avaient convoqué les habitants à une réunion. Quelque 30 personnes auraient péri dans les flammes ; d'autres auraient été abattues pour avoir refusé d'assister au rassemblement.

Le 16 novembre, les soldats de l'APR ont investi la cellule de Kirehe dans le secteur de

Gahanga (commune de Gatonde, préfecture de Gisenyi) et abattu un grand nombre de ses habitants. Plus de 300 personnes auraient été tuées, et parmi elles, **Twizerimana, Ndegeyingoma** et sa fille de trois ans **Hélène, Agnès Nyirasafari, Epaphrodite Munyentwali, Jeanne Mujawamariya, Gratia Uwamahoro, Alfred Dukundane, Ephrem Karasira, Rukeribuga** et 20 membres de sa famille, ainsi que **Thadée Munyentwali** et ses quatre enfants.

Le 17 novembre, les soldats de l'APR sont entrés dans une église protestante de Vunga (préfecture de Gisenyi) pendant les prières. Ils ont ordonné aux femmes et aux enfants de sortir, puis auraient tué environ 45 hommes dans l'église.

Vers le 17 novembre, des civils tutsi et des soldats de l'APR auraient attaqué des civils des communes de Nkuli et de Mukingo (préfecture de Ruhengeri). Un grand nombre de civils, des Hutu pour la plupart, auraient été tués, notamment à des barrages routiers. Les soldats faisaient descendre les passagers de leur véhicule et tuaient ceux qu'ils supposaient appartenir à l'ethnie hutu. Parmi les victimes figuraient **Zirimwabagabo**, quarante-sept ans, sa femme **Béatrice**, quarante-trois ans et leurs enfants **Yvonne**, vingt-deux ans, et son enfant de deux ans **Bienvenu, Théophile**, treize ans, **Tuyishime**, neuf ans, et un bébé âgé de treize mois. Le nombre total des victimes n'est pas encore connu. Cette attaque faisait suite à un massacre de civils essentiellement tutsi perpétrés à Mukamira, commune de Nkuli, le 17 novembre, au cours desquels entre 20 et 30 personnes auraient été tuées (cf. le chapitre II.2 ci-dessous). Selon des sources locales, de très nombreuses personnes auraient été abattues à titre de représailles par des civils tutsi et des soldats de l'APR ; d'autres sources indiquaient que les victimes étaient si nombreuses qu'il était impossible de les compter. D'autres enfin affirmaient que les survivants de cette attaque avaient organisé des massacres de civils tutsi dans cette zone en contre-représailles.

Le 21 novembre, plusieurs centaines de civils non armés auraient été tués par les soldats de l'APR dans le secteur de Jenda (commune de Nkuli, préfecture de Ruhengeri). Les victimes étaient aussi bien des hommes, des femmes que de jeunes enfants ou des personnes âgées qui s'étaient réfugiés dans la forêt par mesure de sécurité. Cinq cent trente-neuf corps auraient été dénombrés, mais le nombre réel des victimes pourrait dépasser 1 500.

A la suite d'une offensive menée par des groupes armés le 3 décembre contre un cachot de la commune de Bulinga, préfecture de Gitarama (cf. le chapitre II.3 ci-dessous), les soldats de l'APR auraient déclenché une vaste opération dans la région. Ils auraient utilisé des hélicoptères militaires pour faire feu, au hasard, sur la population de Bulinga, le 3 ou le 4 décembre.

Le soir du 9 décembre, dans la commune de Rutobwe (préfecture de Gitarama), des soldats de l'APR ont demandé à être conduits jusqu'à la maison d'un homme nommé **Musafiri**. Une fois sur place, ils auraient forcé l'entrée de la maison et tué tous ceux qui s'y trouvaient, à savoir Musafiri, sa femme et ses enfants, ainsi que l'homme qui les avait conduits jusque là. Les raisons exactes de ces homicides ne sont pas connues avec certitude. Musafiri, conseiller de secteur sous l'ancien gouvernement du Rwanda, avait été arrêté en 1995, incarcéré pendant plusieurs mois, puis relâché.

Le matin du 11 décembre, à la suite du massacre d'environ 300 réfugiés congolais par des groupes d'opposition armés dans le camp de réfugiés de Mudende (cf. le chapitre II.2 ci-dessous), des civils tutsi auraient mené, avec l'aide des soldats de l'APR, une opération de représailles massive dans cette zone de la commune de Mutura (préfecture de Gisenyi). Ils auraient tué de manière systématique et aveugle les civils hutu non armés qui se trouvaient là. Les victimes ont été attaquées notamment avec des machettes, des armes à feu et des bâtons. Selon une source, plus de 800 personnes ont sans doute été massacrées ce jour là, hommes, femmes, enfants et personnes âgées. Des témoins auraient vu les soldats de l'APR transporter

les corps dans des camions militaires. Amnesty International cherche à obtenir de plus amples détails sur ces informations.

### **Des milliers de personnes tuées dans la grotte de Nyakimana.**

Entre le 23 et le 28 octobre, de nombreux civils non armés – dont le nombre se situe entre 5 000 et 8 000 d'après des sources locales – auraient été tués par des soldats de l'APR dans la grande grotte de Nyakimana, dans le secteur de Kayove (commune de Kanama, préfecture de Gisenyi). Au moment de la rédaction de ce rapport, Amnesty International n'était pas en mesure de confirmer le nombre des victimes, l'accès au site étant interdit aux enquêteurs indépendants.

La plupart des victimes seraient des personnes déplacées ayant fui les combats qui faisaient rage dans les secteurs de Bisizi, Kanama, Karambo et Kayove, tous situés dans la commune de Kanama. Des communautés entières ont abandonné leurs foyers par mesure de sécurité, à la suite d'affrontements entre les soldats de l'APR et les groupes d'opposition armés, et de massacres commis par les soldats de l'APR, ayant fait plusieurs centaines de victimes, entre le 8 et le 10 août, sur un marché de Mahoko (commune de Kanama). D'autres tueries ont également été perpétrées dans les environs les jours suivants.<sup>5</sup> Depuis ces événements, cette population déplacée – estimée à plusieurs milliers de personnes – vivait dans les secteurs de Kigarama et Mukondo. A la mi-octobre, des soldats de l'APR auraient fait irruption dans le lieu où elles s'étaient installées et auraient voulu les forcer à retourner chez elles. Elles auraient tenté de résister, expliquant que l'insécurité qui les avait poussées à fuir au mois d'août n'avait pas disparu. Les soldats auraient insisté puis ouvert le feu sur la foule pour les contraindre à partir. Des personnes, dont on ignore le nombre, auraient été abattues sur place et d'autres en chemin. Les soldats auraient ensuite massacré d'autres civils, après les avoir reconduits jusque chez eux, dans le secteur de Kayove.

Pour échapper aux soldats, plusieurs milliers de civils se sont réfugiés dans la grotte de Nyakimana. Selon une source, cette grotte constituait la seule cachette possible, car les militaires avaient dressé des barrages routiers partout afin d'empêcher les gens de s'échapper. Vers le 23 octobre, les soldats de l'APR auraient attaqué la grotte avec des grenades et d'autres explosifs, tuant nombre de ceux qui s'y étaient abrités. Ils auraient ensuite muré l'entrée avec du ciment et des cailloux pour parer à toute fuite éventuelle.

Amnesty International a reçu les noms de quelques-unes des victimes qui seraient mortes dans la grotte. Figurent parmi elles 20 membres d'une même famille, pour la plupart des femmes et des enfants, dont **Cécile Nyirabalisesa**, cinquante-sept ans, ses filles **Nyiramajyambere**, vingt-cinq ans et **Marie-Claire Nyirabazimenyera**, vingt-neuf ans et ses trois jeunes enfants – dont le plus âgé n'avait que six ans – et son fils **Jean-Bosco Nshimiyimana**, vingt-sept ans, sa femme et son bébé âgé de quelques mois. Parmi les autres victimes figuraient trois sœurs, **Uwimana**, vingt-sept ans, **Dusabe**, treize ans et **Murora**, huit ans ; une femme nommée **Dathive**, son mari et leurs trois enfants ; cinq enfants d'une autre famille, le plus âgé ayant seulement 12 ans. Amnesty International poursuit ses recherches concernant ce massacre.

Plusieurs personnes ayant pu s'échapper de la grotte aux environs du 23 octobre auraient été arrêtées dans la commune de Kanama, après avoir signalé les faits aux autorités locales. L'une d'elles, **Pierre Claver Nzabandora**, responsable d'une coopérative d'artisanat locale, a été arrêté alors qu'il sollicitait de l'aide auprès des autorités pour libérer sa famille, dont plusieurs

---

<sup>5</sup> Pour plus d'informations sur les massacres du marché de Mahoko et des alentours, veuillez vous reporter au rapport d'Amnesty International publié le 25 septembre 1997 et intitulé Rwanda. Rompre le silence (AFR 47/32/97).



de ses enfants prisonniers dans la grotte. Cet homme, ainsi que deux autres, **Justin**, chauffeur et **Hakizimana**, artisan, seraient toujours incarcérés dans un cachot de Kanama.

Au début du mois de décembre, l'armée bloquait toujours l'issue de la grotte et en interdisait l'accès aux enquêteurs indépendants. Le 8 décembre – suite à l'ampleur que prenait l'événement dans les médias internationaux – les responsables militaires ont organisé une visite jusqu'à l'entrée de la grotte pour les journalistes et les observateurs des droits humains. Ces derniers n'ont cependant pas été en mesure de confirmer ce qui s'était produit à l'intérieur, car l'entrée demeurait solidement gardée par des soldats et bloquée par des rochers et des pierres. Plusieurs d'entre eux ont rapporté qu'ils avaient senti autour du site une forte odeur de cadavres en décomposition, et remarqué que des balles jonchaient le sol et que les champs environnants étaient déserts.

Selon certaines rumeurs, les grottes de cette zone auraient parfois été utilisées comme base par les groupes d'opposition armés. Lorsque le massacre fut pour la première fois révélé publiquement par un groupe rwandais de défense des droits humains basé en Belgique, le commandant militaire de la région a nié connaître l'existence de cette grotte. Mais face à la persistance de ces informations, les autorités militaires ont affirmé, fin novembre, que les personnes cachées dans les grottes étaient des rebelles armés, et que les entrées étaient bloquées dans le cadre d'opérations militaires destinées à empêcher les opposants de fuir. Elles ont affirmé que ces grottes leur servaient de base et d'abri pour stocker armes et nourriture. Les autorités gouvernementales ont nié les informations selon lesquelles des milliers de civils non armés auraient été massacrés dans cette grotte.

Amnesty International n'est pas actuellement en mesure de confirmer si, parmi la population cachée dans la grotte de Nyakimana, se trouvaient des éléments armés. Cependant, comme nous l'avons dit plus haut, les informations obtenues des personnes présentes sur les lieux indiquent que ceux qui ont été tués entre le 23 et le 28 octobre étaient principalement des civils non armés, dont des femmes et de jeunes enfants qui étaient venus se mettre à l'abri.

Si les circonstances de la tuerie et le nombre de victimes avancé par les sources locales sont confirmés, il s'agirait alors du plus important massacre de civils non armés – dont on ait connaissance –, perpétré par les soldats de l'APR depuis plusieurs mois, voire depuis deux ans. Il est probable qu'aux victimes tuées lors de l'attaque se soient ajoutées les personnes mortes de faim par la suite. Amnesty International continue de lancer des appels urgents au gouvernement rwandais et aux autorités militaires afin de débloquent l'entrée de la grotte et de s'assurer que les éventuels survivants seront immédiatement autorisés à sortir sans danger et à recevoir des soins médicaux. L'accès de la grotte devrait être immédiatement accordé aux observateurs des droits humains des Nations Unies et aux enquêteurs des organisations locales de défense des droits fondamentaux, afin de leur permettre de mener une enquête approfondie sur le site et d'interroger les témoins oculaires et les éventuels survivants de façon confidentielle et en toute sécurité.

Si les enquêtes révèlent qu'un survivant appartient aux groupes d'opposition armés, il devra être traduit en justice dans le respect des normes internationales et sans que la peine de mort ne soit requise contre lui.

## **II.2 Les massacres attribués aux groupes d'opposition armés**

Le 14 octobre, 37 civils auraient été tués par des hommes armés dans la commune de Mutura (préfecture de Gisenyi). Les victimes – pour la plupart des Tutsi revenus au Rwanda après s'être exilés au Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo) pendant plus de trente ans – vivaient dans un camp de personnes déplacées situé tout près d'une grande route.

Le 13 novembre, des groupes d'opposition armés auraient abattu au moins 9 civils dans la zone commerçante de Gasiza, secteur de Birembo (commune de Giciye, préfecture de

Gisenyi). Certaines sources ont avancé un nombre de victimes compris entre 20 et 30, mais en fait, au moins 12 d'entre elles auraient été tuées par les soldats de l'APR (cf. le chapitre II.1 ci-dessus).

Le 17 novembre, des groupes armés ont tué 20 à 30 civils appartenant à sept familles différentes, à Mukamira (commune de Nkuli, préfecture de Ruhengeri). Il semble que la plupart des victimes appartenaient à l'ethnie tutsi et étaient revenues au Rwanda après s'être exilées au Zaïre pendant plus de trente ans.

Le 25 novembre, des hommes armés se sont introduits de force dans la maison d'André Ntezilizaza, située dans la cellule de Nyarubuye, secteur de Karama (commune de Mushubati, préfecture de Giratama) et ont tué sa fille. André Ntezilazaza a, quant à lui, réussi à s'échapper. Il semblerait que cette attaque ait été menée par un groupe d'opposition armé, dont plusieurs membres avaient été tués par les soldats de l'APR quelques semaines auparavant après avoir été dénoncés aux autorités locales par André Ntezilizaza.

Vers le 27 novembre, 8 personnes auraient été tuées au moyen de machettes, de bâtons et d'armes à feu par des groupes armés, près du camp de réfugiés de Mudende, dans la commune de Mutura (préfecture de Gisenyi). Des civils armés, parmi lesquels des réfugiés du camp apparemment, auraient alors vengé leur mort en tuant 18 autres personnes dans les environs. Le camp de Mudende, qui abrite plusieurs milliers de réfugiés de la RDC, avait déjà été le théâtre d'une attaque le 22 août 1997, durant laquelle des groupes d'opposition armés avaient tué au mois 130 réfugiés congolais, tutsi pour la plupart.<sup>6</sup>

Aux premières heures du jour, le 11 décembre, des groupes d'opposition armés ont à nouveau attaqué le camp de réfugiés de Mudende, tuant cette fois quelque 300 réfugiés congolais, peut-être plus, dans des circonstances similaires à celles de l'attaque du 22 août.<sup>7</sup> Parmi les victimes, qui auraient été assassinées au hasard pendant leur sommeil, on comptait de nombreuses femmes, de jeunes enfants et des bébés. Plus de 200 réfugiés auraient été blessés et hospitalisés. Il s'agissait principalement, semble-t-il, de blessures causées par des machettes, mais aussi de blessures par balles. Suite à la première attaque du 22 août, l'APR avait envoyé des renforts pour protéger les réfugiés, mais les soldats auraient été dans l'incapacité de faire face aux assaillants lors de l'attaque du 11 décembre.

On ignore la raison pour laquelle les autorités n'ont pas déplacé les réfugiés dans un endroit plus sûr après la première attaque du 22 août. Le camp de Mudende se trouve à peine à quelques kilomètres de la frontière avec la RDC et dans une zone de la préfecture de Gisenyi qui avait été le théâtre de violentes opérations insurrectionnelles et anti-insurrectionnelles. Malgré les appels répétés du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la vulnérabilité évidente de la population du camp de Mudende, les autorités rwandaises n'ont pas pris les mesures nécessaires pour déplacer les réfugiés vers une zone mieux protégée. Le nombre total des victimes du mois de décembre n'a pas encore été confirmé, mais il s'agirait du massacre de civils non armés imputable aux groupes d'opposition armés au Rwanda le plus meurtrier depuis plus de deux ans. Quelques heures à peine après le massacre, des civils tutsi, aidés par des soldats de l'APR, auraient lancé des opérations de représailles massives contre des civils hutu (cf. le chapitre II.1 ci-dessus).

### **II.3 Les massacres attribués à des individus ou à des groupes non identifiés**

---

<sup>6</sup> Cf. le rapport d'Amnesty International du 25 septembre 1997 intitulé Rwanda. Rompre le silence (AFR 42/37/97).

<sup>7</sup> Au moment de la rédaction de ce rapport, le nombre total des victimes n'avait pas été confirmé.

Dans les événements relatés ci-après, l'identité de ceux qui ont tué des civils non armés n'a pas encore pu être confirmée. Dans certains cas, les éléments recueillis semblent désigner les soldats de l'APR ou les groupes d'opposition armés, sans qu'il soit possible de définir clairement leur rôle respectif. Dans d'autres, les déclarations des témoins concernant l'identité des auteurs sont contradictoires.

Le 13 octobre, plusieurs paysans ont été tués chez eux, dans le secteur de Bwisha (commune de Nyarutovu, préfecture de Ruhengeri). Parmi les victimes figuraient **Gervais Mvunabandi**, soixante-douze ans, sa femme **Rose Nyampinga**, soixante-neuf ans et leur fille **Bernadette Kabagema**, trente-six ans.

Le 5 novembre, des hommes armés non identifiés auraient pénétré dans le marché de Vunga – un important lieu d'échanges commerciaux de Gisenyi – pillé les étalages et abattu le bétail pour en vendre la viande. Ils auraient ensuite dressé des barrages routiers aux carrefours les plus proches et arrêté les véhicules. Selon certaines sources, les personnes venant de Gitarama n'auraient pas eu le droit de poursuivre leur route ; elles auraient été conduites vers une rivière voisine et tuées. Il n'existe aucune explication quant à la raison pour laquelle les personnes originaires de Gitarama auraient été prises pour cibles. Radio Rwanda annonçait que ce jour là, 24 civils avaient été tués par des "infiltrés". D'autres homicides de civils non armés auraient eu lieu à Vunga, le 26 novembre, mais leur nombre demeure inconnu, car les soldats interdisaient apparemment l'accès à cette zone.

Le 13 novembre, cinq véhicules – un taxi public, deux camionnettes et une voiture privée – ont été pris dans une embuscade et brûlés à Ruvunda, secteur de Kimonyi, sur la route allant de Ruhengeri à Gisenyi. On ignore le nombre total des victimes. Certains témoins ont rapporté que les assaillants portaient des uniformes militaires semblables à ceux des soldats de l'APR, mais leur identité n'est toujours pas confirmée.<sup>8</sup> Plusieurs passagers contraints de sortir de leur véhicule auraient été tués alors qu'ils tentaient de fuir ; on compterait au moins trois morts et quatre blessés. Les autres auraient été emmenés vers une destination inconnue.

Dans la nuit du 14 novembre, le directeur d'un collège - l'Institut Député Segatwa Ruhanga - et quatre enseignants ont été tués par des assaillants non identifiés dans la commune de Kibilira (préfecture de Gisenyi).

Lors d'intenses combats qui se sont déroulés sur plusieurs jours, du 16 au 21 novembre, dans la commune de Giciye et aux alentours, entre les soldats de l'APR et les groupes d'opposition armés, des centaines de personnes, dont bon nombre de civils, auraient été tuées. Selon les déclarations officielles, un groupe d'environ 1 200 rebelles auraient attaqué un cachot le 17 novembre ; 88 détenus pris entre les feux des soldats de l'APR et des rebelles auraient trouvé la mort, tandis que 90 autres se seraient enfuis, laissant la prison déserte. Les autorités ont déclaré que 200 miliciens et deux soldats avaient également été tués.

---

<sup>8</sup> Dans de tels cas, il est souvent difficile d'établir l'identité des responsables. En règle générale, les témoins les décrivent comme des "hommes en uniforme militaire". On pense cependant que les soldats de l'APR et les membres des groupes d'opposition armés imitent souvent la manière d'opérer de l'autre camp afin de dissimuler leur identité.

Les meurtriers des détenus du cachot de Giciye n'ont pas été identifiés. Cependant, Amnesty International et d'autres organisations ont répertorié plusieurs autres cas, entre 1996 et 1997, dans lesquels des détenus ont été sommairement exécutés par les soldats de l'APR dans les mêmes circonstances, à la suite d'attaques de cachots qui auraient été menées par des groupes armés<sup>9</sup>. Selon une source, lors des affrontements du 17 novembre, environ 80 détenus auraient été emmenés par les soldats de l'APR et contraints d'entrer dans un bâtiment, où ils auraient été fusillés. Selon une autre, les soldats de l'APR auraient attaqué le même jour un autre cachot situé à proximité, et tué 12 détenus.

Le 24 novembre, les corps de six personnes, dont un prêtre, ont été retrouvés dans une forêt du secteur de Nyarutende (commune de Mutura, préfecture de Gisenyi). On ignore l'identité de leurs meurtriers, mais on croit savoir que les victimes avaient été interrogées par des soldats quelques jours plus tôt.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> décembre, 18 personnes auraient été tuées chez elles, dans le secteur de Nyundo (commune de Kanama, préfecture de Gisenyi). Leurs assaillants étaient munis d'armes à feu, de bâtons et de gourdins.

Le 2 décembre, des groupes armés auraient attaqué un cachot de Rwerere (préfecture de Gisenyi) et libéré une centaine de détenus. Un nombre inconnu de civils auraient été tués, dont un fonctionnaire local.

Le 3 décembre, un nombre inconnu de personnes ont été tuées au cours et à la suite d'une attaque menée par des groupes armés dans la commune de Bulinga (préfecture de Gitarama), qui aurait permis de libérer plus de 500 détenus d'un cachot. Plusieurs bâtiments de la commune ont été brûlés. Au moins dix civils ont été tués : **Angélique Mukamana, Marceline Nyirandikubwimana, Marc Ndikubwimana, Judith Mukahigiro, Bernadette Mukangarambe, Janvière Muhimakazi, Dancilla Uwamahoro, Vestine, Grâce et Emerita Mukashyaka**. Trois soldats, deux policiers et quatre membres des groupes armés auraient également été tués. Le 9 décembre, plus de la moitié des détenus qui avaient été libérés sont retournés à Bulinga pour se rendre de leur plein gré aux autorités.

### **III Informations supplémentaires sur les massacres perpétrés avant octobre 1997**

Amnesty International a continué de recevoir des informations concernant les massacres de civils non armés qui se sont produits entre janvier et septembre 1997 ; certains de ces renseignements portent sur des cas décrits dans son rapport de septembre 1997. L'organisation a notamment recueilli des informations sur deux massacres : les exécutions extrajudiciaires d'un nombre de civils non armés estimé entre 150 et 280 dans les communes de Kigombe, Nyakinama et Mukingo (préfecture de Ruhengeri) les 2 et 3 mars 1997, et les exécutions extrajudiciaires de centaines de personnes sur le marché de Mahoko et aux alentours, dans la commune de Kanama (préfecture de Gisenyi) entre le 8 et le 10 août 1997.

Selon certaines sources, le nombre total de personnes tuées lors des opérations militaires menées dans la préfecture de Ruhengeri les 2 et 3 mars serait plus élevé que le nombre avancé à l'origine. Les habitants ont estimé que 400 à 500 personnes étaient mortes dans la seule commune de Kigombe le 2 mars ; parmi elles figuraient **Marcel Munderere, Mubewa** et ses deux frères **Léon** et **Nambaje**. Des soldats auraient conduit un homme dans une plantation de bananes voisine, où ils l'auraient interrogé, soumis à un simulacre d'exécution

---

<sup>9</sup> Pour plus de détails, veuillez vous reporter aux deux rapports d'Amnesty International : Rwanda. Rompre le silence, du 25 septembre 1997 (AFR 47/32/97) et Rwanda. Recrudescence alarmante des massacres, du 12 août 1996 (AFR 47/13/96).

puis relâché. Par la suite, cet homme aurait été arrêté à nouveau à Kigali.

L'Organisation a également reçu les noms d'autres civils assassinés par des soldats de l'APR au cours des opérations militaires organisées autour du marché de Mahoko, commune de Kanama, les 8 et 9 août. Plusieurs des victimes étaient des commerçants : **Nahimana**, son jeune frère **Gisaza**, leur beau-frère **Harelimana**, **Etienne**, **Ayigihugu** et **Rucagu**. **Emmanuel Burasanzwe**, qui avait " disparu " le 10 août après avoir été emmené par les soldats de l'APR, n'avait toujours pas été retrouvé fin novembre. Les enquêtes menées dans toutes les prisons de la région se sont avérées infructueuses ; on craint qu'il ne soit mort.

D'autres homicides de civils ont été signalés dans la commune de Kanama. Fin août, par exemple, **Nyirabigoli**, une femme d'une cinquantaine d'années, aurait été tuée à son domicile par les soldats de l'APR, notamment à coups de baïonnette, dans le secteur de Kayove. Des parents ont retrouvé son corps étendu près de la maison. Cette femme a été tuée au lendemain d'affrontements armés qui s'étaient déroulés dans le secteur voisin de Bisizi. De nombreux habitants de Kayove avaient fui pour échapper à la violence, craignant qu'elle ne se propage dans leur secteur. Nyirabigoli était restée seule chez elle. A leur arrivée, les soldats lui auraient demandé pourquoi elle n'avait pas fui comme les autres et l'auraient tué ensuite.

Fin août également, à la suite du massacre de plus de 130 réfugiés congolais dans le camp de réfugiés de Mudende, le 22 août, des attaques ont été menées à titre de représailles dans la commune de Mutura. Le nombre de personnes tuées lors de ces représailles par des civils tutsi armés est inconnu ; selon certaines sources, les soldats de l'APR auraient également participé aux massacres. Parmi les victimes figuraient une jeune femme, **Nyirantabire**, son mari et plusieurs enfants qui ont péri dans l'incendie de leur maison.

#### **IV Poursuites judiciaires contre les soldats de l'APR accusés de violations des droits humains**

Le 12 septembre, un tribunal militaire de Kigali a condamné quatre officiers de l'APR à vingt-huit mois d'emprisonnement, pour le rôle qu'ils avaient joué dans le massacre de plus de 110 civils non armés dans la commune de Kanama (préfecture de Gisenyi) le 12 septembre 1995<sup>10</sup>. Les accusés ont été acquittés des chefs de meurtre et de complicité de meurtre, et reconnus coupables de non assistance à personne en danger.

Le 31 octobre, huit soldats de l'APR, tenus pour responsables de la mort de leur commandant, ont été traduits devant un tribunal de Gitarama. **Théoneste Hategekimana**, capitaine dans les anciennes Forces armées rwandaises qui avait été intégré dans l'APR en 1995, était commandant de gendarmerie dans la zone de Gitarama-Kibuye. Il a été assassiné par des soldats de l'APR le soir du 24 octobre, à Rugeramigozi, alors qu'il quittait son bureau de la gendarmerie de Gitarama-Kibuye. Il aurait précédemment reçu des menaces de mort et aurait été attaqué physiquement au moins une fois en 1997. Le procureur militaire a requis la peine de mort contre les accusés. Le 20 novembre, quatre d'entre eux ont été condamnés à la détention à perpétuité. Les quatre autres – qui avaient un grade plus élevé – ont été acquittés ; parmi eux se trouvait un sous-lieutenant qui, d'après l'accusation, aurait personnellement adressé une menace de mort à la victime. Fait exceptionnel, ce procès a eu lieu très peu de temps après les faits, précisément une semaine après l'assassinat de Théoneste Hategekimana. Le 1<sup>er</sup> décembre, six officiers de l'APR ont été jugés par un tribunal militaire de Kigali pour le

---

<sup>10</sup> Pour plus de détails quant aux massacres de Kanama, le 12 septembre 1995, veuillez vous reporter au rapport d'Amnesty International publié en février 1996, intitulé Rwanda et Burundi. Le retour au pays : rumeurs et réalité (AFR 02/01/96).

rôle qu'ils avaient joué dans les tueries de Kigombe (préfecture de Gisenyi), les 2 et 3 mars 1997, au cours desquelles plusieurs centaines de personnes auraient été tuées lors d'une opération militaire (cf. le chapitre III ci-dessus). Le Major Claver Rugambwa, responsable de l'offensive, a été condamné à quarante-quatre mois d'emprisonnement pour ne pas avoir empêché le massacre. Les cinq autres – un lieutenant, trois sous-lieutenants et un sergent – ont chacun été condamnés à cinq ans d'emprisonnement pour recours excessif à la force.

## **V. Recommandations**

Le rapport d'Amnesty International publié en septembre 1997 et intitulé Rwanda. Rompre le silence comporte une série de recommandations visant à éviter de nouveaux massacres de civils non armés et d'autres graves atteintes aux droits humains. Elles ont été adressées au gouvernement rwandais, aux chefs des groupes d'opposition armés, aux gouvernements étrangers et aux organisations intergouvernementales. Toutes ces recommandations, qui sont résumées ci-dessous, demeurent valables et urgentes. Une nouvelle fois, Amnesty International prie instamment les parties concernées de les appliquer sans délai.

L'Organisation rappelle notamment au gouvernement rwandais et aux chefs des groupes d'opposition armés opérant au Rwanda que les massacres délibérés de civils non armés ne prenant pas directement part au conflit armé constituent une violation grave des principes de base du droit international humanitaire, tels qu'ils sont formulés dans l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949. Il faut que les autorités gouvernementales et militaires, ainsi que les chefs des groupes d'opposition armés, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que les homicides commis sans discrimination ne soient autorisés en aucune circonstance. La gravité et la brutalité des massacres perpétrés par l'une des parties ne peut en aucun cas justifier les opérations de représailles menées contre des civils par l'autre partie. Les normes internationales exigent que, dans le cadre de l'application de la loi, les civils non armés, et notamment les personnes déplacées pour cause d'insécurité, soient protégés contre les homicides délibérés et arbitraires.

Le gouvernement rwandais doit en outre autoriser les enquêteurs indépendants des droits humains – à savoir les membres des organisations rwandaises de défense des droits fondamentaux, les journalistes locaux et étrangers ainsi que les membres de l'Opération sur le terrain pour les droits de l'homme au Rwanda des Nations unies – à accéder sans restriction et sans danger aux sites qui auraient été la scène de massacres. Le fait que les autorités aient tardé à autoriser, et parfois même aient refusé d'autoriser, les enquêteurs ou les observateurs à se rendre sur les lieux où se seraient produits des atteintes aux droits humains a non seulement empêché que des homicides illégaux fassent l'objet d'une enquête indépendante, mais a peut-être permis aux auteurs des massacres de détruire ou de faire disparaître toute preuve de leurs crimes.

Amnesty International salue le fait que plusieurs soldats de l'APR accusés de violations des droits humains aient été jugés au cours des dernières semaines, et encourage les autorités rwandaises à poursuivre dans cette voie. Afin que de telles mesures soient efficaces à long terme, le gouvernement doit faire en sorte que ces actions en justice ne se limitent pas à quelques cas isolés, mais que tous les membres des forces de sécurité qui auraient ordonné des atteintes aux droits humains, ou qui y auraient participé, fassent systématiquement l'objet de poursuites.

Si les accusés sont reconnus coupables, leur peine devra être proportionnelle à la gravité des faits reprochés. Si les officiers de l'APR qui comparaissent devant le tribunal n'ont pas eux-mêmes exécuté des civils de manière extrajudiciaire ou n'ont pas donné l'ordre de les faire exécuter, les autorités gouvernementales et militaires doivent redoubler d'efforts pour identifier et déférer à la justice les personnes directement responsables de ces exécutions.

Amnesty International rappelle au gouvernement rwandais qu'elle s'oppose inconditionnellement à la peine de mort, qu'elle considère être une violation du droit à la vie cautionnée par l'Etat, et lui demande par conséquent de veiller à ce que ce châtement ne soit ni prononcé ni appliqué.

Les gouvernements étrangers – en particulier ceux qui sont en relation étroite avec le Rwanda – devraient également assumer leurs responsabilités, d'une part en condamnant publiquement les graves atteintes aux libertés fondamentales commises par les forces de sécurité et les groupes d'opposition armés au Rwanda et, d'autre part, en assurant la mise en place de mesures visant à rétablir le respect des droits humains. Malheureusement, à la date d'aujourd'hui, les gouvernements étrangers proches du gouvernement rwandais n'ont guère pris de mesures efficaces en ce sens, alors qu'ils seraient justement en mesure d'exercer une influence positive. La crise qui continue de sévir au Rwanda est en partie due au fait que ces gouvernements restent passifs et refusent de reconnaître la gravité de la situation des droits humains.

L'ensemble des recommandations d'Amnesty International figurent dans le précédent rapport de septembre 1997, mais les mesures destinées à prévenir de nouveaux massacres de civils sont résumées ci-dessous.

A l'adresse du gouvernement rwandais :

- interdire aux membres des forces de sécurité rwandaises de se rendre responsables d'exécutions extrajudiciaires et de meurtres commis sans discrimination ;
- condamner publiquement et officiellement tous les homicides illégaux, au plus haut niveau, quelle que soit l'identité des responsables ou des victimes ;
- garantir un strict contrôle hiérarchique au sein de l'APR et transmettre des instructions à tous les officiers exerçant un commandement, afin qu'ils ne recourent à la force meurtrière que dans les situations où celle-ci s'avère strictement nécessaire afin de protéger des vies humaines et seulement dans la mesure exigée par les circonstances. Les civils non armés ou les belligérants mis hors de combat ne doivent en aucune circonstance être pris pour cibles ;
- rappeler à tous les membres des forces de sécurité qu'il est de leur devoir, quel que soit leur grade, de protéger tous les civils rwandais, indépendamment de leur appartenance ethnique, politique ou autre ;
- mettre en place des programmes de formation efficaces afin que les membres des forces de sécurité rwandaises respectent les droits humains ;
- mener des enquêtes approfondies et indépendantes sur tous les homicides illégaux qui sont signalés, et veiller à ce que les personnes soupçonnées d'avoir commis ou donné l'ordre de commettre de tels homicides soient immédiatement suspendues de leurs fonctions et déférées à la justice.

A l'adresse des groupes d'opposition armés opérant au Rwanda :

- arrêter de tuer des civils non armés – quelle que soit leur appartenance ethnique, politique ou autre – et dire clairement à leurs subordonnés que les homicides délibérés et arbitraires de civils non armés ou de belligérants mis hors de combat ne seront plus tolérés ; prendre des mesures efficaces pour empêcher que les non-combattants et ceux qui ne prennent pas directement part au conflit ne soient tués ;
- enquêter et dénoncer les homicides délibérés et arbitraires commis par leurs subordonnés et faire publiquement connaître les mesures prises en vue de prévenir tous nouveaux homicides.

A l'adresse des gouvernements étrangers et des organisations intergouvernementales :

- condamner publiquement les massacres de civils non armés qui ont lieu au Rwanda ;
- enjoindre les responsables et autres porte-parole du gouvernement à ne pas nier ou paraître excuser ces meurtres ou d'autres atteintes aux droits humains perpétrés au Rwanda, qu'ils soient imputables aux forces de sécurité rwandaises ou aux groupes d'opposition armés ;

- user de toute l'influence qui est la leur sur le gouvernement rwandais, sur les forces de sécurité et sur les chefs des groupes d'opposition armés pour qu'ils respectent les normes internationales relatives aux droits humains et le droit international humanitaire, et qu'ils protègent les civils non armés ;
- s'abstenir de livrer aux belligérants des armes légères et autres types d'équipements militaires, de sécurité ou de police, susceptibles d'être directement utilisés par les forces de sécurité rwandaises ou par des groupes armés pour commettre des atteintes aux droits humains ;
- respecter le principe de non-refoulement en toutes circonstances et s'assurer qu'aucun réfugié n'est renvoyé au Rwanda s'il risque d'y être victime de graves violations de ses droits fondamentaux. A la lumière des nombreuses informations montrant que les réfugiés ne peuvent retourner dans leur pays en toute sécurité, il ne devrait pas être question, dans les circonstances actuelles, de promouvoir leur rapatriement.